



Telecommande de barriere

Par **Visiteur**, le **29/06/2019** à **18:44**

La barriere de notre co-proprété a ete changée ns avons avant 4 télécommandes (ns avons 2 voitures et 1 pour chaque enfant lors de leur visite.) sans délibération de l'A.G. le conseil de surveillance de donner 1 seule télécommande par logement.

J'en souhaite au moins 2 car moi et mon épouse avons une carte de stationnement PMR et même dans ce cas : refus.

J'ai fait un courrier recommandé en invoquant la loi de juillet 1965 et j'attends la réponse.

Mais ont-ils le droit???

Merci

Par **Visiteur**, le **29/06/2019** à **21:25**

Merci de respecter les dispositions générales CGU...
BONJOUR !!!

Vous avez bien fait d'écrire, mais contactez aussi le ou la responsable du conseil syndical et prévoyez de faire inscrire ce sujet à l'OJ de la prochaine AG.

Par **janus2fr**, le **30/06/2019** à **09:02**

Bonjour,

Il est fort possible qu'il n'y ait qu'une seule télécommande gratuite par lot mais qu'il soit possible d'en acheter d'autres. J'ai souvent vu cela...